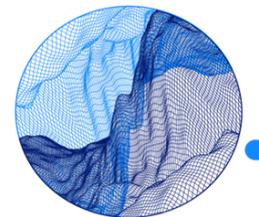




Take Kair

PROJET D'USINE DE E-CARBURANT
POUR L'AVIATION



COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE DE RÉUNION PUBLIQUE

Mardi 9 septembre 2025 | De 18h35 à 20h15

Salle polyvalente de la mairie de DONGES

La réunion publique de bilan de la concertation préalable et lancement de la concertation continue sur Take Kair, un projet d'usine d'e-carburant à Donges, s'est tenue dans la salle polyvalente de Donges, le mardi 9 septembre 2025. 27 personnes ont assisté à la réunion.

À l'issue des temps introductifs, la réunion publique s'est déroulée en 2 temps :

- un premier temps de présentation du bilan de la concertation préalable suivi d'un premier temps d'échange avec le public (+/- 50 mn) ;
- un second temps de présentation de lancement de la concertation continue et de la communication prévue à l'échelle du port, suivi d'un second temps d'échange avec le public (+/- 40 min).

Représentant de la ville de Donges :

- **François CHÉNEAU**, Vice-Président de Saint-Nazaire Agglo en charge de l'eau, de l'assainissement et des loisirs aquatiques, Maire de Donges.

Représentants de la maîtrise d'ouvrage Hynamics :

- **Christelle ROUILLÉ**, Directrice Générale d'Hynamics ;
- **Géraldine ANCEAU**, Directrice du projet Take Kair ;
- **Benjamin COMANDINI**, Responsable territorial du projet Take Kair ;
- **Isabelle POUPARD-GUÉNAULT**, Directrice technique du projet Take Kair.

Représentante de Nantes Saint-Nazaire Port :

- **Sophie COCHARD**, Directrice Générale Adjointe Développement et Transitions.

Le garant désigné par la **Commission nationale du débat public (CNDP)**, **Bernard PACORY**, était également présent en tribune afin de présenter le bilan de la concertation préalable et son rôle pour la concertation continue.

1. Ouverture de la réunion

La réunion commence à 18h35. **Marine de CLERMONT** (consultante à l'agence stratéact, AMO d'Hynamics) introduit la réunion par une présentation du déroulé et des modalités de participation aux temps d'échange. Elle rappelle que la réunion s'inscrit dans la phase de concertation continue, fait suite à la concertation préalable (16 décembre 2024 - 9 mars 2025) et a pour objet d'en présenter les enseignements, puis les modalités à venir. Elle présente ensuite les intervenants en tribune.

François CHÉNEAU, Vice-Président de Saint-Nazaire Agglo en charge de l'eau, de l'assainissement et des loisirs aquatiques, Maire de Donges, remercie les participants et salue l'engagement de la

concertation continue. Il souligne l'importance du projet pour le bassin d'emploi et la transition énergétique. Il rappelle les attentes constantes relatives aux risques, aux nuisances et aux impacts environnementaux. Il insiste sur la nécessité de maintenir des échanges de qualité comme lors de la concertation préalable.

Christelle ROUILLÉ, Directrice Générale d'Hynamics, salue l'ouverture de la concertation continue, présente l'arrivée de M. Comandini comme interlocuteur territorial chargé d'assurer l'ancrage local et le dialogue avec les acteurs, et réaffirme l'engagement de l'équipe à répondre précisément aux questions. Elle insiste sur l'importance donnée à l'écoute et à la transparence.

Une vidéo pédagogique de 3 minutes présente le projet Take Kair.

2. Présentation du bilan de la concertation préalable

Retours sur le dispositif de la concertation :

Marine de CLERMONT (consultante à l'agence stratéact, AMO d'Hynamics) présente le dispositif de la concertation préalable, avec des informations concernant :

- les outils d'information et de mobilisation ;
- le dispositif participatif ;
- les chiffres de la participation.

Ces données sont à retrouver dans [le support de présentation de la réunion publique](#).

Les garants de la concertation préalable :

Bernard PACORY, garant de la concertation, précise le rôle des garants pendant la concertation préalable et dresse un bilan de la concertation. Il estime que le maître d'ouvrage a mis les moyens pour que le public soit informé et ait la possibilité de participer. Il considère que le dossier de concertation, bien que technique, a été abordable pour un public non spécialiste. Il souligne la qualité du dialogue et la diversité des acteurs impliqués (élus, associations, acteurs économiques et académiques). Il note cependant que des associations ont regretté l'absence d'une vision globale des projets industriels du territoire, cela tenant au fait que les différents projets sont menés à des dates différentes. Il rappelle que le maître d'ouvrage a répondu à de nombreuses questions, en soulignant sa volonté de transparence, et s'est engagé à fournir des réponses complémentaires sur des aspects techniques plus complexes. La CNDP a recommandé que des réponses spécifiques soient apportées et qu'un suivi particulier soit mis en place.

Confirmation de l'opportunité du projet Take Kair :

Géraldine ANCEAU, Directrice du projet Take Kair, remercie les participants pour leur mobilisation. La concertation a permis de clarifier le sens du projet et son intérêt pour la décarbonation du secteur aérien. La technologie est arrivée à maturité pour un passage à l'échelle industrielle et le carburant de synthèse produit est compatible avec les avions actuels. Le projet Take Kair, qui a vocation à initier une filière et qui est globalement soutenu par le territoire, est confirmé par le maître d'ouvrage qui décide d'en poursuivre le développement, tout en approfondissant certains sujets identifiés pendant la concertation.

Réponses aux demandes de précisions et recommandations des garants :

L'animatrice rappelle que, depuis la fin de la concertation, deux documents ont été publiés :
- **le bilan des garants**, synthèse indépendante de la concertation présentant les enseignements clés, les demandes de précisions et les recommandations adressées au porteur du projet ;

- **le bilan et les enseignements de la maîtrise d'ouvrage**, qui analyse quantitativement et qualitativement les avis exprimés et apporte les réponses de la maîtrise d'ouvrage aux demandes et recommandations des garants.

La suite de la réunion sera consacrée aux grands thèmes ayant fait l'objet de demandes de précisions.

- **Les caractéristiques du projet**

Isabelle POUPARD-GUÉNAULT, Directrice technique du projet Take Kair, précise que le projet prévoit la production d'hydrogène combiné à du CO₂ pour fabriquer du kérosène de synthèse. L'hydrogène sera utilisé immédiatement dans le procédé et son stockage sur site reste limité à moins de 5 tonnes.

Le site est conçu comme une installation comportant peu d'équipements bruyants (colonnes, réservoirs). Les pompes et compresseurs seront capotés et des études acoustiques réglementaires sont programmées avec mesures en zones d'émergence, modélisations et, si nécessaire, adaptations du plan masse et des protections supplémentaires.

L'installation aura besoin d'eau déminéralisée pour l'électrolyse. Une partie de l'eau produite dans le procédé sera traitée et réutilisée, permettant une économie estimée à 40 % du besoin des électrolyseurs. Une unité interne de traitement et de déminéralisation est prévue sur le site. Les volumes nécessaires restent inférieurs aux capacités disponibles dans la station d'épuration voisine de Montoir, ce qui rend possible l'utilisation d'eaux usées traitées dès le démarrage. Tous ces éléments techniques seront consolidés et détaillés dans le futur dossier environnemental.

Mme ANCEAU explique que l'analyse de cycle de vie (ACV) du projet montre une baisse prévisionnelle d'environ 80 % des émissions par rapport au kérosène fossile. Ce calcul tient compte de l'ensemble de la chaîne de production, y compris la fabrication des équipements, la construction, l'utilisation d'électricité, le transport du CO₂ et celui du carburant. Le CO₂ incorporé est d'origine biogénique, ce qui explique la majorité de la réduction d'émissions. L'ACV est préliminaire et sera mise à jour et auditée par un expert indépendant au moment du dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale, puis vérifiée chaque année pour garantir la conformité du produit.

La destination actuelle du carburant vise prioritairement les aéroports parisiens, représentant environ 70 % de la consommation française de kérosène. Le scénario logistique de base prévoit un transport par bateau jusqu'au Havre puis par pipeline vers les aéroports, avec des ajustements possibles selon les demandes des clients.

- **Études écologiques et mesures compensatoires**

Sophie COCHARD, Directrice Générale Adjointe Développement et Transitions, indique que les premières études faune-flore-habitats et zones humides sur l'emprise initiale d'environ 45-50 ha ont conduit, par application de la séquence « éviter - réduire - compenser », à réduire la plateforme dédiée au projet à moins de 15 ha.

Sur les 2 700 hectares du port, un peu plus de 1 200 hectares sont sanctuarisés en espaces naturels. Une étude parallèle sur l'ensemble des espaces naturels du port est menée pour identifier des mesures compensatoires, qui seront travaillées avec les associations et les élus du territoire, avec une réunion spécifique prévue en 2026. Le port annonce également une réunion le 26 septembre avec l'ensemble des porteurs de projets de décarbonation de la place portuaire pour donner une vision globale des calendriers et des synergies.

- **Synergies et liens avec les acteurs du territoire**

Benjamin COMANDINI, Responsable territorial du projet Take Kair, précise la volonté d'Hynamics d'ancrer son projet localement : maillage avec les acteurs économiques du territoire et l'ensemble des parties prenantes (CCI, réseaux industriels), dates des appels d'offres, cartographie des compétences et

coopérations avec les campus (sur la formation) et laboratoires locaux. Hynamics peut notamment bénéficier de l'opportunité de s'appuyer sur l'ancrage territorial d'EDF, qui est déjà en relation avec plusieurs des parties prenantes. Il réaffirme l'engagement dans la démarche ZIBaC (zone industrielle bas carbone) et se positionne comme point de contact de proximité.

- **Sécurité et risques**

Mme POUPARD-GUÉNAULT explique que la conception intègre dès l'origine les exigences réglementaires et les meilleures pratiques. Le site sera une installation classée ICPE et classée Seveso seuil bas, avec stockage limité de kérosène. L'étude de dangers analysera les risques internes et externes (voisinage industriel, séismes, inondations) et visera à démontrer l'absence de zones d'effets importants au-delà du périmètre. Une pré-étude déjà réalisée est rassurante ; l'étude complète sera partagée avec l'administration et rendue publique dans le cadre de la procédure.

3. Premier temps d'échange

Un membre de l'association Sauvegarde et protection de la corniche nazérienne (SPCNE) indique qu'il soutient les projets industriels mais qu'il s'interroge sur plusieurs points. Il veut savoir si le réseau électrique 225 kV est réellement 100 % décarboné et comment l'installation peut consommer l'électricité annoncée alors que la production du champ éolien de Saint-Nazaire est intermittente. Il demande également si le transport par bateau est véritablement décarboné et, si oui, avec quel type de motorisation. Enfin, il exprime des doutes sur le bruit lié à l'hydrogène, se demandant s'il s'agit d'hydrogène liquide, quels équipements (compresseurs, moteurs) sont prévus et quelles nuisances sonores ils entraînent.

Mme ANCEAU précise que le projet vise une baisse d'environ 80 % des émissions, et non 100 %. Certaines émissions sont incompressibles, notamment celles liées à la fabrication et au transport, qui sont intégrées dans l'analyse du cycle de vie qui sert de base à ce calcul. L'installation est raccordée au réseau électrique français, que RTE renforce dans la zone, et ce réseau est considéré comme bas carbone par rapport aux pays voisins grâce à sa forte part de nucléaire et d'énergies renouvelables. Par ailleurs, le facteur d'émission de CO₂ de cette électricité est pris en compte dans le calcul des émissions du e-kérosène et ce calcul est vérifié chaque année dans le cadre d'une certification. Le projet est donc bien bas carbone mais pas totalement décarboné.

Mme POUPARD-GUÉNAULT précise que tous les équipements (pompes, compresseurs...) sont capotés et soumis à une réglementation stricte, notamment pour protéger les travailleurs. Une étude sur la dispersion du bruit est prévue afin de démontrer que l'installation respecte les seuils réglementaires, aussi bien en limites de site que dans les zones dites d'émergence, proches des habitations. Des relevés de bruit ont déjà été effectués en amont pour modéliser les niveaux sonores et, si nécessaire, adapter le plan masse ou ajouter des capotages supplémentaires. Enfin, des mesures seront réalisées lors de la mise en service pour vérifier que les niveaux sonores en limites de site sont bien conformes, cette vérification étant une obligation réglementaire suivie dans la durée.

Un membre de l'association environnementale dongeoise des zones à risque et du PPRT (AEDZRP) demande la mise en place d'une commission de suivi de site. Il questionne la maîtrise d'ouvrage à propos de l'origine précise de l'électricité et de sa suffisance pour l'alimentation du projet.

Mme ROUILLÉ confirme que la mise en place d'un comité de suivi a bien été recommandée dans le rapport des garants et reste à l'ordre du jour. Ce comité suivra le projet, sa construction et sa mise en service, et sera composé notamment d'associations et de différentes parties prenantes.

Mme ANCEAU précise que l'électricité nécessaire à Take Kair (environ 1,7 TWh) est disponible en France et que RTE a déjà intégré dans ses perspectives, à horizon 2025, 15 TWh destinés à la production de carburants de synthèse. Le projet sera raccordé au réseau électrique national, comme tous les producteurs (renouvelables, nucléaire ou thermiques). En pratique, il n'y a pas d'identification physique de la source d'électricité soutirée, même si des dispositifs commerciaux permettent un comptage virtuel.

Mme ROUILLÉ ajoute que l'électricité utilisée par Take Kair sera fournie par le réseau électrique français et non directement par le parc éolien de Saint-Nazaire, ce qui assure une alimentation constante. Le réseau français présente l'avantage d'être décarboné, compétitif et abondant par rapport aux autres pays européens.

Un membre de la Ligue des droits de l'homme rappelle avoir alerté sur la protection de la santé des collaborateurs permanents du site, situé dans une zone exposée à diverses pollutions industrielles (raffinerie, cimenteries, fabricants de bitume), et souhaite que cette préoccupation soit explicitement mentionnée. Il interroge également sur le rôle de l'État dans la vision globale et la gestion des risques.

Mme POUPARD-GUÉNAULT confirme que la protection des travailleurs est un enjeu prioritaire et que les prescriptions des plans de prévention des risques technologiques seront intégrées (masques, détecteurs, mesures en cas d'incident). Un plan de mise en sécurité du personnel avec exercice annuel est prévu et transmis à la DREAL. Concernant le rôle de l'État, l'étude de dangers jointe au dossier est partagée avec la DREAL, avec qui les risques et leur modélisation sont discutés. Le dossier sera complété si nécessaire.

Le même membre de l'AEDZRP demande si l'étude de danger tiendra compte des dangers des multiples entreprises présentes autour de l'usine Take Kair.

Mme POUPARD-GUÉNAULT explique que l'étude de dangers analyse à la fois les risques externes (industries voisines, séismes, inondations...) et les risques propres à l'installation. Toutes ces données sont intégrées et partagées avec la DREAL, qui fournit les informations issues des PPRT et peut demander des ajustements si nécessaire. Des échanges sont prévus avec elle pour finaliser et consolider la modélisation et la perception des risques.

Le directeur de France Nature Environnement Pays de la Loire questionne la réutilisation de l'eau : le projet prévoit de récupérer environ 40 % de l'eau issue de l'électrolyse, mais aussi d'utiliser de l'eau usée traitée provenant de la future station d'épuration de Saint-Nazaire. Il demande si le calendrier de mise en service de cette station coïncide avec celui du projet pour permettre cette réutilisation dès le démarrage, ou si le projet devra initialement consommer une autre source d'eau.

M. le Maire, en tant que vice-président de Saint-Nazaire Agglomération en charge du cycle de l'eau, explique que la station d'épuration de Montoir, déjà en service à proximité du site, traite des volumes d'eaux usées largement supérieurs aux besoins de Take Kair. Cette eau usée traitée peut donc être utilisée pour le process industriel sans attendre la réfection de la station de Donges. Il souligne que la réutilisation des eaux usées traitées est un enjeu majeur pour l'agglomération et fait l'objet d'un travail engagé depuis plusieurs années avec différents partenaires.

Une membre de l'association Bretagne vivante demande combien de projets de production d'e-carburant sont actuellement en projet en France.

Mme ANCEAU indique qu'une dizaine de projets de ce type sont en cours de développement, notamment au Havre, à Fos, à Saint-Nazaire et à Bordeaux. Quatre d'entre eux ont reçu, en avril, un soutien officiel de l'ADEME, ce qui en fait les projets les plus avancés. Take Kair figure parmi ces quatre projets.

Un membre de la SPCNE demande pourquoi le projet Take Kair n'utilise pas GoCO₂.

Mme ANCEAU explique que le projet prévoit d'utiliser GoCO₂, qui constitue une opportunité majeure pour transporter le CO₂, notamment celui de la cimenterie Lafarge co-partenaire du projet initial, ainsi que

d'autres émetteurs raccordés au réseau. Il s'agit du scénario préférentiel, mais Hynamics développe également des alternatives pour ne pas en dépendre entièrement.

Un membre de l'AEDZRP demande si, pour l'électrolyse, il faut toujours de l'eau pure et non de l'eau recyclée, et souhaite savoir comment cela s'articule avec l'utilisation évoquée d'eaux usées traitées.

Mme POUPARD-GUÉNAULT précise que les électrolyseurs nécessitent de l'eau déminéralisée. L'installation prévoit donc de réutiliser l'eau usée produite par le procédé (environ 220 000 m³/an, bien en dessous de la capacité de la station) après l'avoir traitée et déminéralisée sur place grâce à une station de traitement intégrée, afin de la rendre compatible avec les besoins de l'électrolyse.

Un membre de l'AEDZRP s'interroge sur un possible décalage de calendrier entre le projet **Take Kair** et le projet GoCO₂, ce dernier n'étant encore qu'au stade de la prospection de terrains pour le passage d'un pipeline d'environ 330 km traversant 61 communes.

Mme ANCEAU indique que les calendriers de ces deux projets sont globalement cohérents. La mise en service de Take Kair est prévue à l'horizon 2031-2032, ce qui correspond au planning actuel de GoCO₂. Elle précise toutefois que des scénarios alternatifs de transport du CO₂ sont étudiés pour assurer une solution transitoire avant la mise en place de l'infrastructure GoCO₂.

4. Lancement de la concertation continue

Le rôle du garant et les recommandations de la CNDP :

M. PACORY rappelle que la concertation continue est prévue par le Code de l'environnement. Après la concertation préalable (terminée en mars) et la décision du maître d'ouvrage de poursuivre le projet, la CNDP a désigné un garant chargé d'assurer la bonne information et la participation du public jusqu'à l'enquête publique, prévue vers 2027, alors que la mise en service du projet est visée pour 2031-2032.

L'enjeu de la concertation continue est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'enquête publique qui se déroulera. Le rôle du garant est de veiller à l'information de tous les publics sur les étapes et le calendrier du projet, à ce qu'ils soient associés aux décisions majeures, et de s'assurer que les études environnementales et socio-économiques soient mises à leur disposition. M. PACORY souligne aussi l'importance d'éviter l'« entre-soi » en ouvrant la concertation au plus grand nombre.

Trois orientations majeures ont été retenues par la Commission nationale du débat public dans la séance du 2 juillet :

- poursuivre l'action du maître d'ouvrage pour garantir l'information et la participation du public ;
- accorder une attention particulière à la mise en place du comité de suivi associant riverains, associations et parties prenantes ;
- organiser une réunion publique.

Le maître d'ouvrage devra aussi informer la CNDP des modalités de concertation prévues avant leur mise en œuvre.

Un rapport intermédiaire du garant sera publié en 2026, puis un bilan définitif à la fin de la concertation, qui synthétisera les observations du public et les évolutions du projet. Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique.

Les modalités de la concertation continue :

Mme ANCEAU détaille les modalités de la concertation continue présentées aux garants et à la CNDP :

- organisation d'une réunion publique en septembre pour présenter le bilan, les réponses et le dispositif de concertation continue ;

- maintien du site internet de la concertation avec un nouveau formulaire pour poser des questions et alimenter la FAQ, et désignation d'un référent local pour faire le lien avec le territoire ;
- création d'un comité de suivi, dont les contours seront définis en 2025 pour une première réunion début 2026, afin d'informer sur l'avancement du projet et traiter les sujets importants (notamment la sécurité et les études associées) ;
- proposition que le garant soit présent lors de la réunion publique d'ouverture de l'enquête publique.

Mme ANCEAU détaille ensuite les prochaines étapes du projet, à retrouver dans [le support de présentation de la réunion publique](#).

La communication à l'échelle du port :

Mme COCHARD rappelle que la plateforme industrie verte, initialement prévue sur un peu plus de 45 ha (actuellement sous occupation temporaire de la SFDM et traversée par une ancienne voie ferrée et des pipelines Total), va être réduite. Le port, avec ses 28 500 emplois directs et ses 500 entreprises, s'inscrit dans la transition énergétique à travers la démarche « Zone industrielle bas carbone » (ZIBaC).

Elle indique avoir entendu la demande des associations pour une vision globale des projets de décarbonation et annonce qu'une réunion élargie à toutes les associations environnementales sera organisée le 26 septembre (en partenariat avec FNE). Y participeront l'ensemble des porteurs de projets de décarbonation de la place portuaire (Take Kair, GoCO₂, Lhyfe, RTE). L'objectif est de faire le point sur ces projets, leur timing et leur présence sur le site portuaire afin d'apporter une vision d'ensemble.

5. Second temps d'échange

Un participant rappelle que toutes les associations sont invitées à la réunion du 26 septembre. Il souligne ensuite que la commission de suivi de site (CSS) est un dispositif très normé et lourd à mettre en place. Compte tenu du nombre d'installations de la zone, il suggère, à l'instar de l'agglomération rouennaise, de créer plutôt une CSS de zone et, pour éviter la confusion avec le dispositif officiel, de nommer l'instance prévue pour Take Kair un comité de suivi de projet plutôt qu'une commission de suivi de site.

Une membre de l'AEDZRP précise que leur demande porte uniquement sur un dispositif léger de suivi du projet, sans lourdeur administrative. Elle demande que la réunion du 26 septembre donne une vision globale de tous les projets industriels du territoire classé zone industrielle bas carbone, et pas seulement ceux énoncés précédemment, citant par exemple SLO et la cimenterie Coastline. Enfin, elle se réjouit de la tenue de cette réunion mais regrette le silence prolongé du Port face aux courriers de l'association, obligeant à passer par le garant pour obtenir une réponse.

M. PACORY souligne qu'il ne faut pas créer de confusion : la demande des garants concerne bien un comité de suivi dédié au projet Take Kair et non un comité de zone. La réunion du soir ne vise donc pas à instaurer ce type de structure élargie ; d'éventuels comités de zone relèveraient d'autres décisions, extérieures au cadre actuel.

Un membre de l'association Donges, solidaire et citoyenne demande si son association peut participer à la réunion du 26 septembre et souhaite connaître les modalités d'inscription et de participation.

Le directeur de FNE Pays de la Loire explique que la réunion du 26 septembre est la suite d'une première rencontre organisée en septembre 2024 à l'initiative de FNE. À l'époque, l'association avait sollicité simultanément les industriels (Hynamics, RTE, Natran...) pour

obtenir une vision globale de leurs projets et avait monté collectivement, avec l'appui logistique du Port, une première réunion. La rencontre du 26 septembre vise donc à faire, un an après, un état des lieux des avancées et de l'état d'esprit des porteurs de projets après le lancement de certaines concertations préalables. Cette année, la réunion a été élargie à l'ensemble des associations de protection de l'environnement du bassin nazérien et à d'autres associations concernées par les projets : Deux-Sèvres Nature Environnement, Mayenne Nature Environnement, FNE Bretagne, etc. L'objectif est d'inviter plus largement les territoires concernés. Ceux qui souhaitent recevoir l'invitation officielle peuvent venir le voir en fin de réunion pour lui laisser leurs coordonnées.

Mme COCHARD précise que la réunion du 26 septembre a pour objectif principal de donner une vision globale des projets de décarbonation du port déjà évoqués. Il existe d'autres projets en cours, comme le projet SCoT ou le projet SLO (dont l'enquête publique se termine fin septembre), et invite à utiliser les procédures propres à ces projets pour y participer. Par ailleurs, les équipes du port seront présentes lors de la réunion et disponibles pour échanger également sur ces sujets.

Un membre de la Ligue des droits de l'homme explique qu'en consultant l'enquête publique du projet SLO, il constate que la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) recommande de réaliser une analyse cumulée des incidences des projets et installations industrielles voisines sur les risques sanitaires et les odeurs. Il regrette que cette approche globale ne soit pas appliquée. Il s'interroge donc sur le moment où l'ensemble des risques sera réellement évalué.

Mme POUPARD-GUÉNAULT précise que l'étude de dangers du projet intègre déjà le cumul des risques internes et externes et que ses scénarios sont validés et modélisés en lien avec l'administration. Elle dit comprendre la remarque de la MRAE mais rappelle que c'est son rôle d'analyser les dossiers qui lui sont transmis. L'équipe Take Kair a déjà commencé à échanger avec la DREAL pour s'assurer que le socle réglementaire pris en compte est complet et que les mesures de prévention seront mises en place aussi bien pour protéger l'installation que les travailleurs.

Un membre de la SPCNE précise que le parc éolien de Saint-Nazaire produit en moyenne 1,4 TW par an, depuis trois ans.

6. Conclusion et remerciements

Mme ANCEAU conclut que le projet avance dans un cadre itératif où les études se nourrissent mutuellement. Cela explique que toutes les réponses ne puissent pas être apportées immédiatement. Elle réaffirme l'engagement de transparence, la poursuite des réponses au fil des avancées et la mise en place de dispositifs durables d'information et de participation.

M. PACORY, au nom de la CNDP, remercie le maître d'ouvrage d'avoir intégré les recommandations des garants et se dit confiant dans la concertation continue, rappelant que la concertation préalable s'est déroulée dans un climat constructif et a permis à tous, associations, élus et participants, de progresser sur un sujet technique. Toutes les questions ne trouveront pas réponses immédiatement mais la concertation continue doit, sur les 18 à 24 mois à venir, informer et associer l'ensemble des parties prenantes. Il insiste sur l'importance de la pédagogie et remercie le port, le maître d'ouvrage et les participants dont les questions contribuent à consolider le dossier.

L'animatrice invite le public à consulter le site du projet et à s'inscrire à la lettre d'information. Elle indique que la présentation et le compte rendu seront mis en ligne et conclue la réunion à 20h15.
